

Commune de CHATEAUDUN

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

---

Séance du 11 décembre 2013 – 20 H 30

## **COMPTE RENDU**

### **Etaient présents**

M. Didier HUGUET, maire

M. CAPLAIN, Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, M. HUMEAU,  
Mme VASSEUR, M. PRIOU, M. VILPOU maires adjoints

Mme BERRONEAU, M. ZANELLO, Mme DESROCHES, conseillers municipaux délégués

Mme YVON, M. BOUMBE, Mme BEAUVILLAIN, Mme GUY, M. NOBLET,  
M. COUTOUT, M. REBOURS, M. JOSSEAUX, M. BARRAULT, conseillers municipaux

### **Etaient absents et excusés**

M. PARDESSUS, Mme CAUCHY, M. FERRAGU (pouvoir à Mme YVON),  
Mme FLAGEOLLET (pouvoir à M. ZANELLO), M. METAIS (pouvoir à M. HUMEAU),  
Mme LENOIR, M. MARCHAND (pouvoir à M. CAPLAIN), Mme BERGER, M. DUPONT  
(pouvoir à M. REBOURS), M. BOCHE, Mme SEIGNEURET, Mme FERREIRA

### **Secrétaire de séance**

Mme BERRONEAU

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 26 septembre 2013.

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur PRIOU, absent au moment du vote,

Approuve le procès-verbal du 26 septembre 2013.

## **N°2013-137 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire présente le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2014.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Prend acte de ce débat

## **N°2013-138 ESPACE BOISE RUE DE BELLEVUE - DENOMINATION**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Dénomme l'espace vert rue de Bellevue le « Parc Solange Silly ».

## **N°2013-139 AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES 2014/2015**

Madame FEZARD, maire adjoint délégué aux affaires scolaires, indique qu'au vu du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires et eu égard aux délais de réflexion et de mise en place, à la mobilisation des moyens humains, financiers et matériels, nécessaires, le Conseil Municipal de sa séance du 27 février 2013 a sollicité et obtenu du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale une dérogation pour le report de l'application du nouveau rythme scolaire à la rentrée scolaire de 2014.

Afin de ne pas se voir imposer une organisation impossible à mettre en place et non concertée avec les enseignants et les parents d'élèves, il nous appartient aujourd'hui de délibérer.

Néanmoins, nous mettrons tout en œuvre pour être entendus sur les difficultés qu'impose cette réforme au détriment des enfants et des collectivités.

### **Situation actuelle**

Accueil périscolaire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 6h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 (gestion de la Ville – activité payante)

Enseignement : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (gestion de l'Education Nationale)

Pause méridienne - restauration : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 11h30 à 13h20 (gestion de la Ville – activité payante)

### **Organisation projetée**

L'aménagement suivant est proposé après concertation, de janvier à juin 2013, avec les directeurs d'école, les représentants de parents d'élèves et les présidents d'association et après avis des conseils d'école :

Accueil périscolaire : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 6h45 à 8h20 et Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 18h30, Mercredi de 11h30 à 12h30 (gestion de la Ville – activité payante)

Enseignement :

- 2 journées par semaine : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, Mercredi de 8h30 à 11h30 (gestion de l'Education Nationale)
- 2 autres journées par semaine : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00 (gestion de l'Education Nationale)

Pause méridienne - restauration : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 11h30 à 13h20 (gestion de la Ville – activité payante)

Temps d'activités périscolaires (T.A.P.) : 2 journées par semaine de 15h00 à 16h30 (gestion de la Ville – activité gratuite)

Les nouveaux TAP d'une durée d'1h30 se dérouleront les deux jours où les enseignements s'arrêteront à 15h. Il y a une volonté d'alterner les jours TAP. Les TAP devront donner lieu à une inscription, les enfants pouvant sortir à 15h. Cette inscription gratuite doit permettre également de mettre en place l'encadrement en fonction des effectifs.

Pour diminuer le nombre d'agents à mobiliser, l'organisation se ferait sur deux secteurs scolaires et une alternance se ferait chaque année scolaire.

**Durée** : A titre expérimental, la commune souhaite mettre en œuvre cet aménagement pour une année scolaire

**Ressources mobilisées** : personnel municipal, écoles, équipements sportifs, associations

**Domaines d'activités** : espaces ludiques, activités de loisirs, sportives et culturelles.

Pour programmer les Temps d'activités périscolaires (TAP), Il est envisagé de faire appel aux associations afin d'initier les jeunes aux activités sportives et culturelles. Des conventions d'objectifs pourraient être établies avec les associations pour permettre de diversifier les apports éducatifs. La création d'espaces ludiques contribuerait également à l'animation des TAP. Les personnels d'animation et les éducateurs sportifs seront affectés en priorité à l'animation des TAP.

La mise en œuvre des temps d'activités périscolaires devra faire l'objet d'un projet éducatif territorial afin de convenir des engagements des différents partenaires.

Ce projet déroge à une stricte application du décret du 24 janvier 2013.

Vu l'exposé de Madame FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Sollicite du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale une dérogation pour cet aménagement,

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents à intervenir.

### **N°2013-140 AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES 2014/2015 - VOEU**

Le groupe de la majorité municipale « Agir avec vous » propose au conseil d'adopter le vœu suivant dont Monsieur le Maire donne lecture :

*« La mise en place de la réforme des rythmes scolaires n'est pas possible dans les conditions actuelles. En effet, cette réforme, telle qu'elle est imposée aujourd'hui, entraîne des inégalités territoriales importantes sur le plan éducatif et pose de graves problèmes budgétaires. Cette réforme, aussi nécessaire soit elle, ne doit pas être réalisée avec le risque de nuire aux intérêts des enfants et de leur famille. C'est d'ailleurs ce que montrent les bilans des différents acteurs impactés par cette mesure dans les villes ayant opté pour sa mise en œuvre dès la rentrée dernière.*

*Localement, depuis février 2013, nous avons rencontré et écouté les représentants élus des parents d'élèves, ceux du tissu associatif, les enseignants : le constat est quasi-unanime pour dire que cette réforme est non seulement très difficile à mettre en place mais qu'elle aura également des conséquences négatives sur le bien-être de l'enfant et sur la famille.*

*Nous sommes favorables à une réforme de fond des rythmes scolaires, mais à condition qu'elle présente de véritables bénéfices pour l'enfant, qu'elle réponde à une égalité de l'école de la République sur l'ensemble du territoire et que le volet financier n'impacte pas les collectivités en cette période de restriction budgétaire imposée, pour la plus grande part, par l'Etat.*

*Au-delà de notre engagement républicain qui veut que nous ayons préparé en amont la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires dans les meilleures conditions à la rentrée prochaine, nous tenons à montrer notre désapprobation sur le fond. Nous demandons donc une remise à plat de cette réforme en y associant tous les acteurs concernés ».*

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte le vœu ci-dessus.

**N°2013-141 BUDGET ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, propose d'approuver les virements de crédits ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

**INVESTISSEMENT**

**VIREMENTS**

	<b>DEPENSES</b>		
<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>	
<i>Chapitre 16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilés</i>		
1641/90	Emprunts en euros/Interventions économiques	300,00	
<i>Chapitre 20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>		
2033/90	Frais d'insertion/Interventions économiques	-300,00	
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve les virements de crédits ci-dessus.

## **N°2013-142 BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, propose d'approuver les ouvertures et les virements de crédits ci-dessous :

### **FONCTIONNEMENT**

#### ***OUVERTURE DE CREDITS***

	<b>DEPENSES</b>		
<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>	
<i>Chapitre 011</i>	<i>Charges à caractère général/Fournitures travaux en régie</i>		
60633/822	Fournitures de voirie/Voirie générale	2 697,00	
6068/020	Autres matières et fournitures/Hôtel de Ville	991,00	
6068/020	Autres matières et fournitures/Bâtiments divers	5 676,00	
6068/020	Autres matières et fournitures/Confection de matériel	972,00	
6068/020	Autres matières et fournitures/Grosses réparations véhicules	367,00	
6068/523	Autres matières et fournitures/Locaux CCAS-SIAD	352,00	
6068/211	Autres matières et fournitures/Ecoles maternelles	5 790,00	
6068/212	Autres matières et fournitures/Ecoles élémentaires	1 261,00	
6068/212	Autres matières et fournitures/Cours écoles élémentaires	6 595,00	
6068/411	Autres matières et fournitures/Gymnase Pierre de Coubertin	29 975,00	
6068/411	Autres matières et fournitures/Stand de tir	1 175,00	
6068/412	Autres matières et fournitures/Divers stades	1 022,00	
6068/421	Autres matières et fournitures/Centre de loisirs Bois des Gâts	6 861,00	
6068/64	Autres matières et fournitures/Multi Ile aux enfants	4 031,00	
6068/64	Autres matières et fournitures/Extérieurs Multi Ile aux enfants	2 850,00	
6068/814	Autres matières et fournitures/Eclairage public	13 906,00	
6068/814	Autres matières et fournitures/Illuminations Ville	7 000,00	
6068/821	Autres matières et fournitures/Signalisation	19 157,00	
6068/822	Autres matières et fournitures/Voirie générale	4 392,00	
6068/823	Autres matières et fournitures/Espaces verts	9 057,00	
6068/824	Autres matières et fournitures/Halle rue de Sancheville	3 327,00	

6068/95	Autres matières et fournitures/Bâtiment Camping	1 236,00	
6068/95	Autres matières et fournitures/Gîte d'Etape	1 999,00	
6135/212	Locations mobilières/Cours écoles élémentaires	44,00	
6135/823	Locations mobilières/Espaces verts	506,00	
6188/212	Autres frais divers/Cours écoles élémentaires	60,00	
<i>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>			
023/01	Virement à la section d'investissement	142 526,00	*
	<b>Total</b>	<b>273 825,00</b>	

	<b>RECETTES</b>		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	
<i>Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
722/020	Travaux en régie/Fournitures	131 299,00	*
722/020	Travaux en régie/M.O.	142 526,00	*
	<b>Total</b>	<b>273 825,00</b>	

\*Mouvement d'ordre budgétaire

## FONCTIONNEMENT

### VIREMENTS

	<b>DEPENSES</b>		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	
<i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i>			
6232/33	Fêtes et cérémonies/Action culturelle	-5 500,00	
<i>Chapitre 67 Charges exceptionnelles</i>			
6745/025	Subventions aux personnes de droit privé/Aides aux associations	5 500,00	
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	



**INVESTISSEMENT**  
**OUVERTURE DE CREDITS**

<b>DEPENSES</b>			
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	
<i>Chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section/Travaux en régie M.O</i>		
2188/020	Autres/Confection de matériel	699,00	*
2313/020	Constructions/Hôtel de Ville	707,00	*
2313/020	Constructions/Bâtiments divers	6 717,00	*
2313/211	Constructions/Ecoles maternelles	1 886,00	*
2313/212	Constructions/Ecoles élémentaires	466,00	*
2313/411	Constructions/Gymnase Pierre de Coubertin	2 055,00	*
2313/411	Constructions/Stand de tir	3 186,00	*
2313/421	Constructions/Centre de loisirs Bois des Gâts	6 051,00	*
2313/523	Constructions/Locaux CCAS-SIAD	33,00	*
2313/64	Constructions/Bâtiment Multi Accueil Ile aux enfants	18 153,00	*
2313/824	Constructions/Halle rue de Sancheville	659,00	*
2313/95	Constructions/Bâtiments Camping	7 624,00	*
2313/95	Constructions/Gite d'étape	12 536,00	*
2315/212	Installations/Cours Ecoles élémentaires	5 072,00	*
2315/412	Installations/Divers stades	594,00	*
2315/814	Installations/Eclairage public	9 630,00	*
2315/814	Installations/Illuminations Ville	1 156,00	
2315/821	Installations/Signalisation	24 236,00	*
2315/822	Installations/Voirie générale	21 026,00	*
2315/823	Installations/Espaces verts	19 622,00	*
2318/020	Autres immobilisations/Grosses Réparations véhicules	105,00	*
2318/64	Autres immobilisations/Extérieurs Crèche Ile aux enfants	313,00	*
<i>Chapitre 23</i>	<i>Immobilisations en cours</i>		
2313/64	Constructions/Crèches et garderies	47 680,00	
	<b>Total</b>	<b>190 206,00</b>	

<b>RECETTES</b>			
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	
<i>Chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		
021/01	Virement de la section de fonctionnement	142 526,00	*
	M.O		*

<i>Chapitre 13</i>	<i>Subventions d'investissement</i>		
1328/64	Autres/Crèches et garderies	47 680,00	
	<b>Total</b>	<b>190 206,00</b>	

\*Mouvement d'ordre budgétaire

## INVESTISSEMENT

### VIREMENTS

	DEPENSES		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	
<i>Chapitre 204</i>	<i>Subventions d'équipements versées</i>		
2041581/824	Autres groupements/Autres opérations d'aménagement urbain	131 000,00	
<i>Chapitre 21</i>	<i>Immobilisation corporelles</i>		
2115/824	Terrains bâtis/Autres opérations d'aménagement urbain	25 000,00	
<i>Chapitre 23</i>	<i>Immobilisation en cours</i>		
2313/020	Constructions/Administration générale	-126 000,00	
2315/814	Installations/Eclairage public	-30 000,00	
<i>Chapitre 21</i>	<i>Immobilisation corporelles</i>		
	<i>Travaux en régie (Fournitures)</i>		
2188/020	Autres/Confection de matériel	-972,00	
<i>Chapitre 23</i>	<i>Immobilisation en cours</i>		
	<i>Travaux en régie (Fournitures)</i>		
2313/020	Constructions/Hôtel de Ville	-991,00	
2313/020	Constructions/Divers Bâtiments	-6 028,00	
2313/211	Constructions/Ecoles maternelles	-5 790,00	
2313/212	Constructions/Ecoles élémentaires	-1 261,00	
2313/411	Constructions/Gymnase Pierre de Coubertin	-29 975,00	
2313/411	Constructions/Stand de tir	-1 175,00	
2313/421	Constructions/Centre de loisirs Bois des Gâts	-6 861,00	
2313/64	Constructions/Bâtiments Multi Accueil Ile aux enfants	-4 031,00	
2313/824	Constructions/Halle rue de Sancheville	-3 327,00	
2313/95	Constructions/Bâtiments Camping	-1 236,00	
2313/95	Constructions/Gite d'étape	-1 999,00	
2315/212	Installations/Cours écoles élémentaires	-6 699,00	
2315/412	Installations/Divers stades	-1 022,00	
2315/814	Installations/Eclairage public	-13 906,00	
2315/814	Installations/Illuminations Ville	-7 000,00	
2315/821	Installations/Signalisation	-19 157,00	

2315/822	Installations/Voirie générale	-7 089,00	
2315/823	Installations/Espaces verts	-9 563,00	
2318/020	Autres immobilisations corporelles/Grosses réparations véhicules	-367,00	
2318/64	Autres immobilisations corporelles/Extérieurs Crèche Ile aux enfants	-2 850,00	
<i>Chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section Travaux en régie (Fournitures)</i>		
2188/020	Autres/Confection de matériel	972,00	*
2313/020	Constructions/Hôtel de Ville	991,00	*
2313/020	Constructions/Divers Bâtiments	5 676,00	*
2313/211	Constructions/Ecoles maternelles	5 790,00	*
2313/212	Constructions/Ecoles élémentaires	1 261,00	*
2313/411	Constructions/Gymnase Pierre de Coubertin	29 975,00	*
2313/411	Constructions/Stand de tir	1 175,00	*
2313/421	Constructions/Centre de loisirs Bois des Gâts	6 861,00	*
2313/523	Constructions/Locaux CCAS-SIAD	352,00	*
2313/64	Constructions/Bâtiment Multi Accueil Ile aux enfants	4 031,00	*
2313/824	Constructions/Halle rue de Sancheville	3 327,00	*
2313/95	Constructions/Bâtiments Camping	1 236,00	*
2313/95	Constructions/Gite d'étape	1 999,00	*
2315/212	Installations/Cours écoles élémentaires	6 699,00	*
2315/412	Installations/Divers stades	1 022,00	*
2315/814	Installations/Eclairage public	13 906,00	*
2315/814	Installations/Illuminations Ville	7 000,00	*
2315/821	Installations/Signalisation	19 157,00	*
2315/822	Installations/Voirie générale	7 089,00	*
2315/823	Installations/Espaces verts	9 563,00	*
2318/020	Autres immobilisations corporelles/Grosses réparations véhicules	367,00	*
2318/64	Autres immobilisations corporelles/Extérieurs Crèche Ile aux enfants	2 850,00	*
		0,00	

\* Mouvement d'ordre budgétaire

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve les ouvertures et les virements de crédits ci-dessus.

### **N°2013-143 ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Attribue une subvention exceptionnelle :

- de 5 000 € au centre équestre dunois
- de 2 820 € à l'association Châteaudun Volley-ball.
- de 5 000 € en faveur de la Société Dunoise.
- de 280 € en faveur de l'ALCV- Jardins familiaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir

### **N°2013-144 ASSOCIATION ACPG – SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Attribue une subvention d'équipement de 2 000 € en faveur de l'association ACPG-section de Châteaudun.

### **N°2013-145 ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Attribue une subvention :

- de 700 € en faveur du Club des Seniors de Beauvoir au titre de l'exercice 2013.
- de 5 000 € en faveur de l'UCIA au titre des animations

**N°2013-146 OCC FOOTBALL – CHATEAUDUN VOLLEY-BALL - AVANCE SUR SUBVENTION 2014**

Monsieur ZANELLO, conseiller municipal délégué aux sports, informe, comme chaque année, que l'OCC Football et l'Association Châteaudun Volley-Ball ont des besoins de trésorerie en début d'année.

Elles sollicitent une avance sur la subvention de fonctionnement 2014 :

- |                            |          |
|----------------------------|----------|
| - OCC Football :           | 62 000 € |
| - Châteaudun Volley-Ball : | 35 000 € |

Vu l'exposé de Monsieur ZANELLO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

**N°2013-147 HALLE RUE DE SANCHEVILLE – COMMUNAUTE DE COMMUNES – FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de mise en conformité de la toiture de la Halle, rue de Sancheville, il est possible d'obtenir une participation sous forme de fonds de concours de la Communauté de Communes du Dunois.

Celle-ci pourrait s'élever à 100 000 € pour une dépense prévue de 240 712,03 € TTC.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Sollicite une participation sous forme de fonds de concours de la Communauté de Communes du Dunois.

**N°2013-148 CENTRE NAUTIQUE – ETUDE – COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU DUNOIS – FONDS DE CONCOURS**

Monsieur ZANELLO, conseiller municipal délégué aux sports, indique que dans le cadre de la mise aux normes du centre nautique, une étude est menée par le cabinet INSITU qui avait accompagné la commune lors des travaux du bassin.

Le montant de cette étude s'élève à 12 737,40 € TTC pris intégralement en charge par le biais d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Dunois.

Vu l'exposé de Monsieur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Sollicite de la Communauté de Communes du Dunois la prise en charge intégrale sous forme de fonds de concours de l'étude relative à la piscine.

**N°2013-149 RUE MARCEL PROUST – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS  
– CONVENTIONS**

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que dans le cadre des travaux de la réfection de la rue Marcel Proust, il sera procédé à l'enfouissement des réseaux aériens électriques et de télécommunications.

Dans ce cadre, deux conventions doivent être passées. L'une avec le Syndicat Départemental d'Electricité et l'autre avec France Télécom.

La première a pour objet de définir les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les ouvrages nécessaires à ces dissimulations.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Réseau électrique

Coût des travaux : maîtrise d'œuvre	139 944 € HT
Pris en charge par le SDE :	77 994 € HT

Reste à la charge de la collectivité	<b>61 950 € HT</b>
--------------------------------------	--------------------

Génie civil et pose d'équipements de communications électroniques

Coût des travaux : 44 100 € HT pris totalement en charge par la collectivité

La deuxième convention a pour objet d'organiser les relations entre la Ville et France Télécom.

Attendu le déploiement de la fibre optique et considérant l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications, la Ville a décidé de conserver la propriété des réseaux de communication en les finançant intégralement. Elle en assure la gestion, l'entretien et la maintenance. France télécom en dispose en s'acquittant d'une location pour ces installations.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions à intervenir.

**N°2013-150 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE ET LOIR –  
CONVENTION DE FINANCEMENT D'ANALYSE DE PRATIQUE AUPRES DES  
ANIMATEURS DE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**

Madame VASSEUR, maire adjoint délégué aux seniors, indique qu'en septembre 2012, la CAF a proposé d'expérimenter la mise en place de séances d'analyse de pratique pour un an auprès des animateurs des Relais Assistants Maternels d'Eure et Loir afin de créer des repères professionnels, de développer des pistes de travail concrètes et adaptées, de contribuer à la professionnalisation des animateurs et par ce biais améliorer le service rendu aux usagers.

Au terme de cette année de fonctionnement, il est apparu important de pérenniser cette action.

Pour CHATEAUDUN, le coût serait de 102,65 € pour 4 séances par an.

La convention prenant effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013 et se terminera le 30 juin 2014.

Vu l'exposé de Madame VASSEUR,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la CAF et la Ville.

**N°2013-151 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DUNOIS – MODIFICATIONS STATUTAIRES – RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE 3 ZONES D'ACTIVITES – ST DENIS LES PONTS/LES GARENNES/PIGANAULT**

Monsieur HUMEAU, maire adjoint délégué aux affaires économiques, indique que dans le cadre de l'extension des domaines d'intervention de la communauté de communes du Dunois et de l'augmentation du degré d'intégration politique et économique des communes qui la composent, il a été convenu d'instaurer un ensemble de zones d'intérêt communautaire et un partage des fonctions du service économique entre la Ville de Châteaudun et la Communauté de Communes du Dunois.

Lors de sa séance du 17 septembre 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Dunois a ainsi adopté une délibération portant création de trois zones d'intérêt communautaire : Zones d'activités les Garennes/Gué Vaslin à Châteaudun, Zones route de Blois/ PIGANAULT sur Châteaudun/la Chapelle du Noyer et Zones LECLERC sur St Denis les Ponts, selon les plans annexés. Dès lors, la maîtrise foncière, l'aménagement et la promotion de ces zones relèvera de la responsabilité et du financement de la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, il est prévu la mise à disposition du Service Economique de la Ville de Châteaudun au profit de la Communauté de Communes du Dunois pour 25% de son temps.

Vu l'exposé de Monsieur HUMEAU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Emet un avis favorable pour ce transfert de compétences vers la Communauté de Communes,

Reconnait l'intérêt communautaire, les trois zones suivantes selon les plans annexés :

- \* Zone de Saint Denis les Ponts
- \*Zone des garennes
- \*Zone sud dite de Piganault

Approuve en conséquence les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Dunois,

Autorise Monsieur le maire à effectuer toute démarche et signer tout acte pour mettre en œuvre ce transfert de compétences et la mise à disposition à raison de 25 % de son temps, du Service Economique de la Ville de Châteaudun au profit de la Communauté de Communes.

**N°2013-152 TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE – CONVENTION AVEC L'ETAT**

Monsieur le Maire informe que depuis la loi relative aux libertés et responsabilités locales, les collectivités territoriales sont autorisées à transmettre par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité.



Cette modernisation vise à accélérer les échanges administratifs entre les institutions locales et les préfetures, ainsi qu'à réduire les coûts liés à l'impression et l'envoi des actes.

Cette télétransmission se fait par le biais d'une plateforme homologuée par le ministère.

Dans ce cadre, une convention doit être signée avec l'Etat comprenant notamment :

- La référence du dispositif homologué de télétransmission
- Les engagements respectifs de la collectivité et de l'Etat pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

### **N°2013-153 CADRE ADMINISTRATIF – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES**

Monsieur le Maire propose la suppression et la création du poste suivant au cadre administratif :

- suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 16,50/20<sup>ème</sup>,
- et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17,50/20<sup>ème</sup>.

Il s'agit du poste occupé par le professeur de guitare pour lequel il y a lieu d'augmenter le temps de travail compte tenu des effectifs.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable.

## **N°2013-154 CADRE ADMINISTRATIF – REMUNERATION DES CONTRACTUELS**

Monsieur le Maire indique que la rémunération des agents contractuels en contrat à durée indéterminée peut faire l'objet d'une revalorisation tous les trois ans.

Il est proposé d'actualiser la rémunération d'un agent contractuel occupant le poste de gestionnaire de la cuisine centrale, conformément aux dispositions du décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie B et du décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, comme suit :

- 10<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe indice brut 646, indice majoré 540 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable.

## **N°2013-155 CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS**

Monsieur le Maire informe que pour la mise en place et le bon fonctionnement de la patinoire pendant les fêtes de fin d'année, il y a lieu de recourir à l'emploi de saisonniers, du 6 décembre 2013 au 6 janvier 2014.

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, il est proposé la création de 20 postes de saisonniers.

Ces agents seront chargés de l'accueil des usagers de la patinoire, de son animation, de la gestion de la billetterie, de la distribution des patins et des accessoires, du surfaçage de la glace.

Ils seront rémunérés sur la base du taux horaire correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, en fonction du nombre d'heures effectuées, dans la limite de 35h00 par semaine, selon les plannings.

Les heures effectuées les dimanches et jours fériés seront majorées selon les textes en vigueur.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable.

### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n°2013-280 à 383.

Séance levée à 23 heures

**Mme BERRONEAU**  
*Secrétaire de Séance*